

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du **25 juin 2015**

n° 44

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Remboursement d'une subvention 2015 par le lycée Branly

Mesdames, Messieurs,

Le collège George Sand et le lycée Branly coopèrent pour l'organisation d'échanges scolaires avec un établissement de Velbert (ville jumelée en Allemagne). Alternativement, une année sur deux, l'un des établissements scolaires est demandeur d'une subvention à la commune de Châtellerault. Lors de l'instruction du dossier début 2015, une erreur technique s'est produite conduisant à l'attribution d'une subvention aux deux établissements scolaires, au lieu d'un. La loi imposant de modifier par délibération l'attribution de la subvention précédemment votée, je vous propose, en accord avec l'établissement, de solliciter le remboursement des sommes perçues par le Lycée Branly.

* * * * *

VU la délibération n° 10 du conseil municipal de Châtellerault du 29 janvier 2015 portant sur l'attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a attribué une subvention votée par délibération au Lycée Branly,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de demander le remboursement de la subvention de 700 € attribuée au lycée Branly pour le programme d'échanges avec Velbert, programme réalisé en partenariat avec le collège George Sand.

La subvention a été mandatée au compte 048.1/ 6574 / 4400 du budget primitif – service relations internationales.

La recette sera perçue au compte 048.1/ 773 / 4400 du budget du service relations internationales

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/6/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 4326